

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20150202\_07

### Séance du 2 février 2015

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 11

**Date de la convocation :**

24 janvier 2015

**Date d'affichage :**

9 février 2015

L'an deux mil quinze, le deux février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Michaël FUMEY (procuration à Lydie CHANEZ), Jean-Yves QUETY, Nicolas GRIFFOND.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Communauté de communes du Plateau de Nozeroy  
Demande d'achat de terrain agricole à Mignovillard**

*M. le Maire rappelle au conseil municipal que, pour la bonne et impartiale administration de la commune et prévenir tout conflit d'intérêt, il a pris un arrêté municipal en date du 27 décembre 2014 afin de donner délégation de pouvoir et de signature à la première adjointe au maire, Claudine QUATREPOINT, concernant la demande de la Communauté de communes.*

*M. le Maire et Jérôme SERRETTE, intéressés par l'affaire, quittent la salle et ne participent pas la discussion et à la délibération.*

Mme la première adjointe préside la séance et rappelle les termes du courrier de la Communauté de Communes demandant au conseil municipal de se prononcer quant à la vente de terrain communal qui servirait d'échange avec M. Jérôme SERRETTE, afin de pouvoir permettre la réalisation de la zone artisanale à Censeau. Chaque conseiller municipal avait été invité à réfléchir sur ce point.

Envoyé en préfecture le 12/02/2015

Reçu en préfecture le 12/02/2015

Affiché le



Après un large débat, Mme la première adjointe propose de passer au vote à bulletin secret et par 11 voix « contre » et aucune « pour », décide de ne pas vendre de terrain à la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy, afin de préserver sa réserve foncière pour d'autres échanges communaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



La première adjointe,

*Claudine QUATREPOINT*